



Le village de Charmes-Saint-Valbert noyé dans un paysage bucolique. Cliché-: CAUE de Haute Saône

de la comparaison de clichés effectués à des périodes différentes-: les paysages marqués par les équipements et les constructions, les paysages gagnés par la friche, les paysages fermés par la forêt, etc.

L'Atlas des paysages de Franche-Comté ne se limite pas aux sites et paysages singuliers, exceptionnels ou remarquables reconnus par les institutions et traditionnellement mieux connus. Il porte sur l'ensemble du territoire. Les paysages quotidiens auxquels tiennent les populations et acteurs locaux font partie intégrante de la réflexion.

L'atlas des paysages n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il présente les grandes caractéristiques des paysages, et constitue ainsi une porte d'entrée permettant de déboucher ensuite sur des analyses plus fines en fonction de besoins spécifiques émanant des territoires et des volontés locales.

Un outil d'aide à la décision

Outil de sensibilisation, l'atlas des paysages doit entraîner en premier lieu une prise de conscience et un questionnement collectif.

Il doit être considéré comme un instrument moderne adapté à la reconnaissance essentielle des paysages, préalablement à la prise de décisions d'aménagement ou de protection, et qui permet d'affiner l'élaboration de politiques locales raisonnées.

Il doit ensuite être relayé par des analyses plus fines sur les territoires où la qualité du cadre de vie est une ambition affirmée et partagée.

En mesurant les transformations qualitatives du paysage, l'atlas des paysages permet d'avertir les pouvoirs publics sur les évolutions observées pour qu'ils soient à même de prendre les décisions correctives qui s'imposent ici ou là,

dans l'intérêt général de la population, habitants permanents ou temporaires.

Document de référence pour guider la réflexion sur notre cadre de vie, destiné à tous les acteurs concernés par l'aménagement du territoire, ce travail doit susciter des hypothèses de développement et permettre l'exploitation de données dans plusieurs directions.

Aménagement du territoire

L'atlas des paysages peut fournir une connaissance générale des paysages dans le cadre de réflexions portant sur de vastes espaces-:

- études d'impact de projets d'aménagement-: infrastructures routières, ferroviaires, etc.

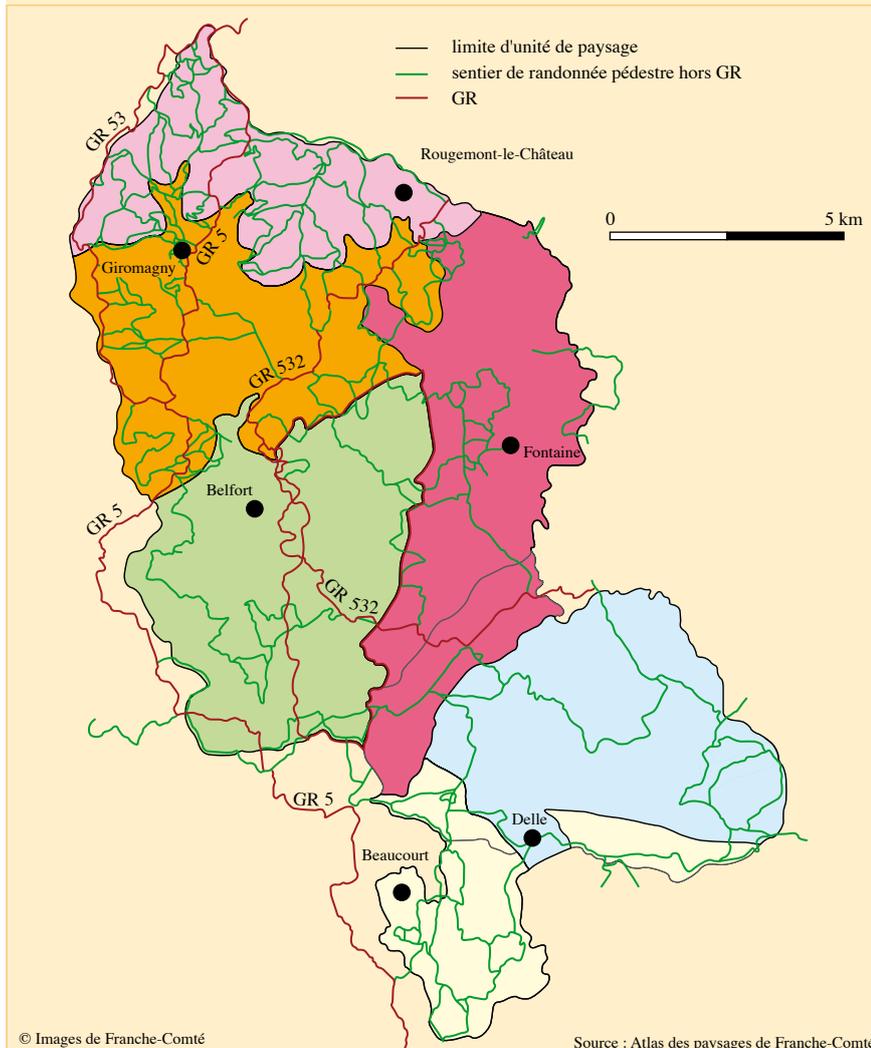
- diagnostics de territoires sur les nouvelles structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes et «-les pays-»).

L'atlas permet de vérifier la pertinence, sur le plan géographique et paysager, d'un périmètre intercommunal préétabli et peut aider à la définition de son identité. Ainsi, la communauté de communes du canton d'Amancey (Doubs) s'appuie sur l'atlas des paysages pour élaborer un diagnostic territorial dans le cadre de sa «-charte de territoire-». Dans le même esprit, le syndicat d'étude et de programmation de la charte intercommunale du canton de Jussey (70) s'est basé sur les unités de paysage pour la présentation générale du canton, dans le cadre de l'opération «-Le patrimoine facteur de développement local-» en 1998.

Pour réaliser un diagnostic de territoire préalable à la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), le département de Haute-Saône a présenté les unités de paysage concernées par un groupe d'exploitations agricoles et analysé les tendances évolutives du secteur en vue de proposer des orientations pour infléchir les évolutions qui pourraient avoir un impact négatif sur les paysages. L'atlas des paysages trouve ainsi une application dans l'élaboration du volet territorial et environnemental des CTE.

Les CTE, instaurés par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, sont fondés sur la reconnaissance de la multifonctionnalité (fonction économique, sociale et environnementale) de l'agriculture. Ils reposent sur une démarche contractuelle : le CTE est signé entre les agriculteurs volontaires, portant un projet global d'exploitation, et les pouvoirs publics, versant une contrepartie financière pour rémunérer les services non marchands. Le CTE comporte un volet économique et un volet territorial et environnemental.

Les sentiers de randonnée, des outils de découverte des paysages



Les informations fournies par l'Atlas des paysages de Franche-Comté permettent, en guidant le tracé des chemins de randonnée, d'aider à la découverte de notre région

Urbanisation

- réflexion prospective en amont des études d'impact, des études de planification urbaine (SDAU, POS, cartes communales), des études de protection du patrimoine (ZPPAUP, etc.), des plans de paysage, etc.-;
- inscription dans le paysage d'équipements ou d'activités-;
- extensions urbaines (lotissements, zones d'activités artisanales, commerciales ou industrielles, pôles sportifs, etc.)-;

- élaboration de documents de conseils préalables à des problématiques de requalification urbaine-;
- insertion de nouvelles infrastructures, de nouveaux édifices en sites isolés-: bâtiments agricoles, stations de traitement des eaux (unité pédagogique du syndicat mixte du plateau de Frasne et de la vallée du Drugeon, dans le Doubs).

Le volet photographique de l'atlas fournit également des informations de base pour caractériser le patrimoine bâti d'un secteur. Ainsi, le Parc naturel régional

des Ballons des Vosges s'est servi de l'Atlas des paysages de Haute-Saône pour étudier les caractéristiques de l'habitat du secteur haut-saônois de son territoire.

Agriculture, Forêt, Espaces naturels

- reconnaissance et gestion des paysages sensibles-;
- évaluation des paysages en voie de fermeture, consécutivement à la déprise agricole et/ou aux plantations de résineux-: étude réalisée dans le canton de Saint-Hippolyte, actions de défrichement effectuées dans le Val des Combes Derniers, sur le site du château de Belvoir (Doubs)-;
- maintien d'espaces ouverts le long des axes fréquentés-;
- réglementation des boisements-: réactualisation des anciennes réglementations en intégrant une nouvelle approche par le paysage.

Loisirs et Tourisme-:

- recensement des belvédères, points de vue, axes de vision préférentielle-;
- répartition des équipements touristiques-;
- élaboration des itinéraires de découverte du territoire-: circuits touristiques, sentiers de randonnées, etc.-;
- valorisation du paysage en tant que patrimoine à fort potentiel d'attractivité-;
- communication autour de l'identité des territoires comtois.

Un outil de sensibilisation à l'espace

En tant qu'outil de pédagogie de l'espace, l'atlas des paysages doit aider à la diffusion d'une «culture du paysage» auprès du public, pour mieux comprendre les relations tissées entre les éléments qui composent notre territoire et prendre conscience des évolutions du paysage.

L'atlas peut ainsi servir de support à des actions pédagogiques en milieu scolaire



Aujourd'hui, intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage devient prioritaire. C'est l'un des objectifs de la charte de qualité architecturale et paysagère. Cliché: CAUE du Doubs

ou bien dans le cadre de programmes de découverte locaux. Ainsi, pour l'année 2001, la maison départementale de l'environnement du Territoire de Belfort a choisi d'aborder le thème du paysage au travers de l'*Atlas des paysages du Territoire de Belfort*. Une exposition permanente avec des panneaux alliant cartes, photographies et textes, une borne interactive et un diaporama permettront aux habitants de redécouvrir leurs paysages quotidiens. De plus, un lien sera établi avec les sentiers de randonnée du département permettant ainsi une découverte (libre ou en visites guidées) in situ de chaque unité de paysage.

Un programme de sensibilisation à l'architecture et à l'espace est expérimenté depuis deux ans auprès des élèves de collèges par les CAUE de Franche-Comté en partenariat avec l'Éducation nationale, la direction régionale des Affaires Culturelles, les services départementaux de l'architecture et du patrimoine.

Les stages d'initiation à la lecture du paysage sont en pleine augmentation auprès des chambres d'agriculture, agriculteurs, écoles et centres de formation, enseignants, etc. Leurs objectifs sont multiples: sensibiliser la population à l'architecture et aux paysages locaux, susciter la curiosité, initier un sentiment d'implication et de responsabilité individuelle.

L'atlas peut également servir de base à l'élaboration de guides destinés aux particuliers donnant des conseils en matière de paysage (ex-: Auxelles-Haut, 90 – Chapelle-des-Bois, 25) ou de CD Rom éducatifs destinés au public («Territoires ruraux de Franche-Comté en images», école d'agriculture de Levier).

La parution de l'atlas témoigne de la volonté locale de reconnaître la valeur essentielle du paysage comme bien patrimonial collectif.

L'atlas des paysages constitue un outil polyvalent qui a la vocation de susciter les interrogations et la réflexion sur les questions d'aménagement du territoire. Il se veut un révélateur des carences et des enjeux et doit ouvrir sur un plan d'actions en faveur de la qualité des paysages de Franche-Comté qui reste à définir et à diffuser.

Ce plan d'actions doit déboucher sur des programmes d'aménagement du territoire pilotés par des plans de paysage et éclairés par des études thématiques. Ces études thématiques doivent précéder la constitution de chartes de qualité, à mettre en place dans les domaines suivants:

- espaces publics;
- zones d'activités artisanales, commerciales, et industrielles;
- lotissements d'habitat individuel;
- stations de traitement des eaux;
- déchetteries;
- bâtiments agricoles: charte en cours d'application dans le Doubs, à l'étude en Haute-Saône;
- infrastructures routières: tracés, architecture des ouvrages d'art, gestion des abords;
- signalétique touristique;
- architecture et programme HQE (haute qualité environnementale);
- murs, clôtures, haies et autres motifs particuliers du paysage rural;
- taille raisonnée des arbres;
- fleurissement (concours des villes et villages fleuris). Un concept plus global intitulé «des jardins dans la rue», est en cours de programmation dans le département du Doubs;
- etc.

La sensibilisation à l'architecture et à l'espace expérimentée auprès des élèves de quelques collèges par les CAUE de Franche-Comté doit se généraliser et s'étendre aux lycées.

Ce premier atlas réalisé sur la Franche-Comté permet également d'initier une démarche de suivi des paysages qu'il sera important d'actualiser pour qu'il reste un outil opérationnel.

L'atlas des paysages, ambitieux par le nombre d'acteurs associés, l'ampleur de la recherche et la méthode expérimentale choisie, constitue la base du débat et du partenariat que souhaitent engager l'État, la région et les départements sur le paysage.

L'objectif n'est pas de mettre en place une approche normative des paysages mais au contraire, en sensibilisant les regards, de diffuser et de promouvoir, à tous les niveaux, une démarche de qualité et d'identité. La qualité des paysages est un facteur primordial pour la qualité de la vie. C'est aussi un vecteur fort de promotion du territoire ■